



Ministère de l'Economie et des Finances
Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation professionnelle et du Dialogue social



Poids des dispositifs de solidarité dans les prestations de retraite

COR

Séance plénière du 26 novembre 2013

Plan

- Objectifs et Contexte
- Méthode
- Résultats :
 - Ensemble
 - Par sexe
 - Par groupe de régimes
 - Par quintile de niveau de pensions tous régimes

Objectifs et contexte

- Calculer le poids des dispositifs de solidarité dans le système de retraite :
 - Certains dispositifs ont un impact direct sur le niveau de la pension (minima de pension, réversion, minimum vieillesse, etc.)
 - Certains dispositifs ont un impact indirect (périodes assimilées, MDA, etc.)
- Dans cette étude :
 - Le minimum vieillesse, les pensions d'invalidité, les majorations de pension pour enfants et la réversion ne sont pas retenus dans le poids de la solidarité
 - Les départs anticipés pour carrière longue sont exclus : car justifiés par la contributivité

Objectifs et contexte : les estimations existantes

- Modèle DESTINIE (INSEE) : Quantification de la contribution des divers mécanismes à la redistribution :
1/5 des droits propres
- EIC 2001 (DREES) : évaluation comptable des droits familiaux :
7,6 % des droits propres

Méthode : description de la méthode

- A partir de l'EIR 2008
- Méthode : à partir de la masse totale de prestations, soustractions successives des masses de prestations relatives aux différents dispositifs de solidarité
- Poids de chaque dispositif calculé en référence à la masse des prestations de droit propre :
 - Départs anticipés (catégorie, motifs familiaux)
 - Minima de pension
 - Points gratuits et effets des trimestres non cotisés sur taux de proratisation
 - Liquidation au taux plein pour inaptitude et effets des trimestres non cotisés sur taux de liquidation

Méthode : Conventions retenues

- Ordre de priorité pour les trimestres de durées d'assurance : cotisés, assimilés, majorations hors MDA, MDA
- Pas de modification du comportement de départ à la retraite (âge de liquidation inchangé)
- Trimestres AVPF : non isolés dans l'EIR2008, ils sont inclus dans les trimestres assimilés (confondus avec chômage, maladie...) -> compris dans le poids de la solidarité, mais effet propre non identifiable

Résultats : ensemble

<i>En % de la masse des retraites de droit propre</i>	
	Ensemble
Droits propres liés aux dispositifs de solidarité	18,5
<i>Dont</i>	
Anticipations liées à la catégorie ou aux motifs familiaux	4,4
Minima de pension	3,4
Effets des points gratuits et des trimestres non cotisés sur le taux de proratisation	5,6
Effets de l'inaptitude et des trimestres non cotisés sur le taux de liquidation	5,1

- Près d'un cinquième des droits propres
- Poids les plus importants
 - ✓ périodes assimilées et de la MDA
 - ✓ Départs anticipés liés à la catégorie
 - ✓ Minima de pension

Résultats par sexe

<i>En % de la masse des retraites de droit propre</i>		
	Hommes	Femmes
Droits propres liés aux dispositifs de solidarité	13,0	27,6
<i>Dont</i>		
Anticipations liées à la catégorie ou aux motifs familiaux	4,4	4,3
Minima de pension	1,3	7,0
Effets des points gratuits et des trimestres non cotisés sur le taux de proratisation	3,5	9,2
Effets de l'inaptitude et des trimestres non cotisés sur le taux de liquidation	3,8	7,1

- Poids de la solidarité plus important pour les femmes, notamment :
 - ✓ Minima de pension
 - ✓ MDA
 - ✓ Périodes assimilées (AVPF, carrière incomplète)

Résultats par groupe de régimes

<i>En % de la masse des retraites de droit propre</i>		
	Régimes de base et intégrés	Régimes complémentaires
Droits propres liés aux dispositifs de solidarité	23,1	5,7
<i>Dont</i>		
Anticipations liées à la catégorie ou aux motifs familiaux	5,9	0,1
Minima de pension	4,6	0,0
Effets des points gratuits et des trimestres non cotisés sur le taux de proratisation	7,4	0,8
Effets de l'inaptitude et des trimestres non cotisés sur le taux de liquidation	5,2	4,8

- Entre un cinquième et un quart pour les régimes de base et intégrés (départs anticipés, minima de pension et périodes assimilées)
- 6 % pour les régimes complémentaires (liquidation au taux plein pour inaptitude et périodes assimilées sur le taux de liquidation)

Résultats par groupe de régimes

En % de la masse des retraites de droit propre

	Fonction Publique	Salariés du privé et non-titulaires du public
Droits propres liés aux dispositifs de solidarité	27,9	16,2
<i>Dont</i>		
Anticipations liées à la catégorie ou aux motifs familiaux	14,4	0,0
Minima de pension	2,1	4,5
Effets des points gratuits et des trimestres non cotisés sur le taux de proratisation	5,8	6,0
Effets de l'inaptitude et des trimestres non cotisés sur le taux de liquidation	5,7	5,7

- Fonction Publique : 27,9 % des droits propres (départs anticipés)
- Salariés du privé et non-titulaires de la Fonction Publique : 16,2 % (minima de pension, périodes assimilées)

Résultats par quintile de pensions tous régimes

<i>En % de la masse des retraites de droit propre</i>					
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Droits propres liés aux dispositifs de solidarité	50,9	40,2	24,0	13,8	11,5
<i>Dont :</i>					
Anticipations liées à la catégorie ou aux motifs familiaux	0,2	2,2	5,3	5,0	4,5
Minima de pension	28,4	13,5	3,8	1,2	0,2
Effets des points gratuits et des trimestres non cotisés sur le taux de proratisation	16,5	15,0	7,2	3,7	3,1
Effets de l'inaptitude et des trimestres non cotisés sur le taux de liquidation	5,8	9,4	7,6	3,9	3,7

- Dispositifs les plus redistributifs :
 - ✓ Minima de pension
 - ✓ MDA
 - ✓ Périodes assimilées
 - ✓ Liquidation au taux plein pour inaptitude

Quelques résultats complémentaires

- Analyse sur l'ensemble de la période de retraite (et non plus en coupe)
 - Prise en compte de la modification de la structure de la population retraitée (hausse du taux d'activité des femmes, âge de liquidation différent, etc.)
 - Résultats : similaires à ceux en coupe : 16,4 % des droits propres.
- Analyse par génération : rend compte de la montée en charge des différents dispositifs (MDA, AVPF, ...)



Ministère de l'Economie et des Finances
Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation professionnelle et du Dialogue social



Je vous remercie pour votre attention